

DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Red

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)
Date d'émission: 12/23/2015

LA-CO Industries, Inc.

Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Red

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
1201 Pratt Boulevard
Elk Grove Village, IL. 60007-5746
Phone: (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885
E-mail: customer_service@laco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Flam. Liq. 2 H225
Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318
STOT SE 3 H336

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence (GHS-US) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
P261 - Éviter de respirer les brouillards, vapeurs
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection
P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau de l'eau
P303+P361+P353 - Si sur la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche
P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

P310 - Appeler immédiatement un médecin
P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la poudre d'extinction sèche, de la mousse pour l'extinction
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation de collecte des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

2.4 Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

21 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Oral)

22.5 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Dermal)

22.5 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS-US
ethanol	(n° CAS) 64-17-5	60 - 75	Flam. Liq. 2, H225
1-Butanol	(n° CAS) 71-36-3	5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335
1-Methoxy-2-propanol	(n° CAS) 107-98-2	5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
Isopropanol	(n° CAS) 67-63-0	0 - 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336
propan-1-ol	(n° CAS) 71-23-8	0 - 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336
3',6'-bis(diethylamino)spiro[isobenzofuran-1(3H),9'-[9H]xanthene]-3-one	(n° CAS) 509-34-2	0 - 1.5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2A, H319
4,4'-carbonimidoylbis[N,N-diethylaniline] monohydrochloride; Basic Yellow 37	(n° CAS) 6358-36-7	0 - 1	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche.
Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.
Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Déversements importants : Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure. Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant.
Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.
Matières incompatibles : Sources de chaleur.
Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.
Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Red		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
ethanol (64-17-5)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	1884 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	1000 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1900 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	1880 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	1000 ppm
1-Butanol (71-36-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	300 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
Canada (Québec)	PLAFOND (mg/m ³)	152 mg/m ³
Canada (Québec)	PLAFOND (ppm)	50 ppm
Canada (Québec)	Notations et remarques	(Peau)
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	369 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	553 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	100 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye irr; CNS impair; A4
OSHA	Non applicable	
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	553 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	150 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	369 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm
propan-1-ol (71-23-8)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	500 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	615 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	250 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	492 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	200 ppm
Canada (Québec)	Notations et remarques	(Peau)
Isopropanol (67-63-0)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	490 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	960 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	400 ppm

DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Isopropanol (67-63-0)		
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr; CNS impair
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	980 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	400 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	1230 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	500 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	983 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	400 ppm
3',6'-bis(diethylamino)spiro[isobenzofuran-1(3H),9'-[9H]xanthene]-3-one (509-34-2)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
4,4'-carbonimidoylbis[N,N-diethylaniline] monohydrochloride; Basic Yellow 37 (6358-36-7)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Rince-oeils.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Utilisez des gants en caoutchouc..
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité..
Protection des voies respiratoires	: Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. NIOSH. Respirateur agréé.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Marqueur solide contenant de la peinture liquide coloré.
Couleur	: rouge.
Odeur	: alcool .
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 78 °C
Point d'éclair	: 17 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 70 – 100%
---------------	-------------

DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Rayons directs du soleil. Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

ethanol (64-17-5)	
DL50 orale rat	10470 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	133.8 mg/l/4h
ATE CLP (voie orale)	10470.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (vapeurs)	133.800 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	133.800 mg/l/4h

1-Butanol (71-36-3)	
ATE CLP (voie orale)	500.000 mg/kg de poids corporel

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
DL50 orale rat	4016 mg/kg de poids corporel
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (ppm)	> 7000 ppm 6 hr
ATE CLP (voie orale)	4016.000 mg/kg de poids corporel

propan-1-ol (71-23-8)	
DL50 orale rat	5400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	4032 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 33.8 mg/l/4h
ATE CLP (voie orale)	5400.000 mg/kg de poids corporel
ATE (cutané)	4032.000 mg/kg de poids corporel

Isopropanol (67-63-0)	
DL50 orale rat	5840 mg/kg
DL50 cutanée lapin	16.4 ml/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	> 10000 ppm/4h
ATE CLP (voie orale)	5840.000 mg/kg de poids corporel

3',6'-bis(diethylamino)spiro[isobenzofuran-1(3H),9'-[9H]xanthene]-3-one (509-34-2)	
ATE CLP (voie orale)	500.000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Isopropanol (67-63-0)	
Groupe IARC	3 - Non classable

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Voies d'exposition probables	: Inhalation;Contact avec la peau et les yeux

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

ethanol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	14200 mg/l
CE50 Daphnie 1	5012 mg/l
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
CL50 poisson 1	20800 mg/l
CE50 Daphnie 1	23300 mg/l
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l
propan-1-ol (71-23-8)	
CL50 poisson 1	4555 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	1000 mg/l 48 h
Isopropanol (67-63-0)	
CL50 poisson 1	10000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

ethanol (64-17-5)	
Biodégradation	> 96 % 28 d
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	96 % 28 d
propan-1-ol (71-23-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	75 % 20 d
Isopropanol (67-63-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ethanol (64-17-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
propan-1-ol (71-23-8)	
BCF poissons 1	0.88
Log Pow	0.2
Isopropanol (67-63-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT / TDG / ADR / IMDG / IATA

Non réglementé pour le transport

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) :

Transport maritime

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) :

Transport aérien

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) :

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

ethanol (64-17-5)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

1-Butanol (71-36-3)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

propan-1-ol (71-23-8)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Isopropanol (67-63-0)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Loi SARA section 311/312, États-Unis, classes de danger Danger d'incendie

3',6'-bis(diethylamino)spiro[isobenzofuran-1(3H),9'-[9H]xanthene]-3-one (509-34-2)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

4,4'-carbonimidoylbis[N,N-diethylaniline] monohydrochloride; Basic Yellow 37 (6358-36-7)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

1-Butanol (71-36-3)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)

propan-1-ol (71-23-8)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)

Isopropanol (67-63-0)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)

3',6'-bis(diethylamino)spiro[isobenzofuran-1(3H),9'-[9H]xanthene]-3-one (509-34-2)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)

4,4'-carbonimidoylbis[N,N-diethylaniline] monohydrochloride; Basic Yellow 37 (6358-36-7)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)

Réglementations UE

1-Butanol (71-36-3)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

propan-1-ol (71-23-8)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Isopropanol (67-63-0)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

3',6'-bis(diethylamino)spiro[isobenzofuran-1(3H),9'-[9H]xanthene]-3-one (509-34-2)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

4,4'-carbonimidoylbis[N,N-diethylaniline] monohydrochloride; Basic Yellow 37 (6358-36-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Red

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES)

15.3. Les réglementations américaines

ethanol (64-17-5)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

1-Butanol (71-36-3)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals

propan-1-ol (71-23-8)

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals

Isopropanol (67-63-0)

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données

: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).

European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>.

Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.

National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.

OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.

TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Abréviations et acronymes

: ATE: Acute Toxicity Estimate. CAS (Chemical Abstracts Service) number.

CLP: Classification, Labelling, Packaging.

EC50: Environmental Concentration associated with a response by 50% of the test population.

GHS: Globally Harmonized System (of Classification and Labeling of Chemicals).

LD50: Lethal Dose for 50% of the test population.

OSHA: Occupational Safety & Health Administration.

PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic.

TWA: Time Weight Average.

TSCA: Toxic Substances Control Act.

Autres informations

: Aucun(e).

Danger pour la santé NFPA

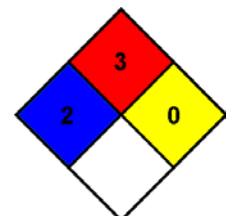
: 2 - L'exposition intense ou continue peut provoquer une invalidité temporaire ou des blessures résiduelles éventuelles sauf intervention médicale rapide.

Danger d'incendie NFPA

: 3 - Liquides et solides pouvant s'enflammer dans presque toutes les conditions ambiantes.

Réactivité NFPA

: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit